

Arrêté n° 2026-320/PN du 3 juillet 2026
portant délégation de signature à l'ordonnatrice déléguée du budget provincial

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2026-320/PN du 3 juillet 2026 portant délégation de signature
à l'ordonnatrice déléguée du budget provincial

JONC du 6 juillet 2026
Page 16072

Article 1^{er}

Mme Lusia ROUSSEAU, secrétaire générale de la province Nord, ordonnatrice déléguée du budget de la collectivité, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Nord tous documents comptables et pièces justificatives relatifs :

- d'une part à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses du budget provincial ;
- d'autre part à la constatation des droits et créances au profit du budget provincial et à l'émission des titres de recette et ordres de reversement correspondants, y compris des ordres de réquisition du comptable du trésor public.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lusia ROUSSEAU, la délégation permanente de signature est dévolue à Mme Isabelle BABIN, secrétaire générale adjointe de la province Nord, nommée ordonnatrice déléguée suppléante du budget de la collectivité.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lusia ROUSSEAU et de Mme Isabelle BABIN, la délégation permanente de signature est dévolue à Mr Yann LECHEVALIER, directeur des finances et du budget de la province Nord, nommé ordonnateur délégué suppléant du budget de la collectivité.

Article 4

L'arrêté n° 2024-285/PN du 17 mai 2024 portant délégation de signature à l'ordonnatrice déléguée du budget provincial est abrogé.

Article 5

Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.